



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2024-459

PUBLIÉ LE 26 JUILLET 2024

Sommaire

Préfecture de Police / Secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris

| | |
|---|---------|
| 75-2024-07-26-00001 - Arrêté n° 2024-01105 du 26 juillet 2024 Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (2 pages) | Page 3 |
| 75-2024-07-26-00003 - Arrêté n° 2024-01106 du 26 juillet 2024 portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (2 pages) | Page 6 |
| 75-2024-07-26-00004 - Arrêté n° 2024-01107 du 26 juillet 2024 portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (2 pages) | Page 9 |
| 75-2024-07-26-00002 - Arrêté n° 2024-01108 du 26 juillet 2024 Portant délivrance du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (1 page) | Page 12 |

Préfecture de Police

75-2024-07-26-00001

Arrêté n° 2024-01105 du 26 juillet 2024 Portant
délivrance du brevet national de sécurité et de
sauvetage aquatique

Arrêté n° 2024-01105

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 12 juillet 2024 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par l'Alliance des secouristes et sauveteurs aquatiques des Hauts-de-Seine (A2SA) à Rueil-Malmaison (92), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

| | |
|---|--|
| Mme ARAB Noémie (Val-de-Marne) | M. HANI Chafic (Hauts-de-Seine) |
| M. CARTELET Paul (Yvelines) | M. LANGLAIS Dorian (Hauts-de-Seine) |
| M. CHALLAL--SCHUSTER Théo (Seine-Saint-Denis) | M. LANGLAIS Kevin (Hauts-de-Seine) |
| M. PASSERAT DE LA CHAPELLE Thomas (Yvelines) | M. LEFRANC Nils (Hauts-de-Seine) |
| Mme DEGMOUS Alicia (Yvelines) | M. N'DIAYE Jean-Christophe (Yvelines) |
| M. DEGUILLE Thomas (Seine-et-Marne) | Mme SIELLET Alexia (Yvelines) |
| M. DOLIZY Aurélien (Seine-et-Marne) | M. TAN David (Yvelines) |
| M. GOVIGNON Pierre (Hauts-de-Seine) | M. TAN Lisandre (Yvelines) |
| Mme GUERMOUD Mayssa (Bouches-du-Rhône) | Mme TRAVERS Basia (Calvados) |
| M. GUYONNET Alexandre (Hauts-de-Seine) | M. ZRIGUI Mohamed-Rayan (Bouches-du-Rhône) |

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 26 Juillet 2024

Pour le préfet de Police,
Pour le préfet, Secrétaire général
de la Zone de défense et de sécurité,
La Cheffe du bureau des associations de
sécurité civile

Signé

Amaryllis SIMON

Préfecture de Police

75-2024-07-26-00003

Arrêté n° 2024-01106 du 26 juillet 2024
portant délivrance du brevet national de sécurité
et de sauvetage aquatique

Arrêté n° 2024-01106

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 12 juillet 2024 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par l'Alliance des secouristes et sauveteurs aquatiques de Paris (A2SA) à Paris (6^{ème}), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

| | |
|-------------------------------------|--------------------------------|
| M. ERGAN Valentin (Yvelines) | M. MERLE Hugo (Seine-et-Marne) |
| Mme HERNOUX Claire (Loiret) | M. PERATÉC Bartolomé (Var) |
| M. LE ROY Tom (Val-de-Marne) | M. SOLYOM Ferenc (Paris) |
| Mme MARCHAND Juliette (Paris) | M. SOULEAU Mathieu (Yvelines) |
| M. MAUVEZIN Clément (Haute-Garonne) | M. VOULAZ Justin (Paris) |

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 26 juillet 2024

Pour le préfet de Police,
Pour le préfet, Secrétaire général
de la Zone de défense et de sécurité,
La Cheffe du bureau des associations de
sécurité civile

Signé

Amaryllis SIMON

Préfecture de Police

75-2024-07-26-00004

Arrêté n° 2024-01107 du 26 juillet 2024 portant
délivrance du brevet national de sécurité et de
sauvetage aquatique

Arrêté n° 2024-01107

Portant délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 5 juillet 2024 validant la liste des candidats admis à l'examen du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par le Comité départemental de Paris de la Fédération française de sauvetage et de secourisme, à Paris 9^{ème} (75), est délivré aux personnes dont les noms suivent par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

| | |
|--------------------------------|-----------------------------------|
| M. BECCIOLINI François (Paris) | M. MATHIOT Loann (Maine-et-Loire) |
| M. BOUKORRAS Nathan (Paris) | M. MATHIOT Theo (Guadeloupe) |
| M. CETINER Sinan (Yvelines) | M. MORO Denis (Paris) |
| M. DOIDEAU Marius (Yvelines) | Mme NIANE Seyna (Hauts-de-Seine) |
| M. DUPONT Luka (Val-de-Marne) | Mme PIQUET Sarah (Seine-et-Marne) |
| Mme ESKICI Apolline (Morbihan) | M. ROUVER Achille (Val-de-Marne) |
| M. MARANZANA Antoine (Gironde) | - |

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 26 juillet 2024

Pour le préfet de Police,
Pour le préfet, Secrétaire général
de la Zone de défense et de sécurité,
La Cheffe du bureau des associations de
sécurité civile

signé

Amaryllis SIMON

Préfecture de Police

75-2024-07-26-00002

Arrêté n° 2024-01108 du 26 juillet 2024 Portant
délivrance du maintien des acquis du brevet
national de sécurité et de sauvetage aquatique

Arrêté n° 2024-01108

Portant délivrance du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique

Le préfet de Police,

Préfet de la Zone de défense et de sécurité de Paris,

Vu le code du sport ;

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;

Vu le procès-verbal en date du 12 juillet 2024 validant la liste des candidats admis à l'examen du maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique,

Arrête :

Article 1^{er}

Le maintien des acquis du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique organisé par l'Alliance des secouristes et sauveteurs aquatiques des Hauts-de-Seine (A2SA) à Rueil-Malmaison (92), est délivré à la personne dont le nom suit par ordre alphabétique avec le département du lieu de résidence :

| | |
|---|---|
| Mme LAPERCHE-DRÉANO Mathilde (Val-de-Marne) | - |
|---|---|

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 26 juillet 2024

Pour le préfet de Police,
Pour le préfet, Secrétaire général
de la Zone de défense et de sécurité,
La Cheffe du bureau des associations de
sécurité civile

signé

Amaryllis SIMON